



## COMPTE ADMINISTRATIF 2022 NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE Séance du conseil municipal du 13 avril 2023

Le compte administratif 2022 de la commune affiche un solde positif de 521 282,22 €, fruit d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 818 295,75 € et des dépenses d'investissement de -1 297 013,53 €.

La section d'investissement a été marquée par la finalisation de travaux structurants tels que l'extension du restaurant scolaire et de l'école élémentaire (salle de motricité) ainsi que par d'autres opérations significatives.

Par ailleurs, les intérêts de la dette de l'exercice comptable se sont élevés à 135 213,16 € enregistrant une diminution par rapport à l'exercice précédent où ce montant était de 143 622,87 €.

Malgré ces résultats encourageants, il est important de souligner que la diminution de la dotation forfaitaire des communes s'inscrit dans une tendance de baisse continue depuis 2014 représentant une diminution totale de 656 586,00 €. Pour l'année 2022, cette diminution a impacté significativement les recettes de la commune avec une baisse de 41 523,00 €.

La municipalité doit être proactive dans la recherche de nouvelles sources de financement pour compenser ces pertes de recettes. En 2022, par exemple, la commune a lancé un appel aux dons pour financer sa course nature démontrant ainsi son engagement à offrir des services de qualité malgré les contraintes budgétaires.

Le compte administratif 2022 est présenté en concordance avec le compte de gestion établi par la comptable du service de gestion comptable (SGC) de MEAUX (Seine-et-Marne).

Nous vous présentons ci-dessous les détails des dépenses et recettes enregistrées au cours de l'exercice 2022 pour une meilleure appréhension de ces résultats.

**Dépenses de fonctionnement par chapitre :**

CHAPITRE	BP 2022 (€)	CA 2022 (€)	% RÉALISÉ
011- Charges à caractère générale	1 956 858,37	1 613 793,22	82,47
012- Charges de personnel et frais assimilés	2 573 500,00	2 525 605,49	98,14
014- Atténuations des produits	15 300,00	15 221,00	99,48
65- Autres charges de gestion courante	582 761,19	241 694,09	41,47
66- Charges financières	139 600,00	139 405,32	99,86
67- Charges exceptionnelles	9 860,00	0,00	0,00
68- Dotations aux provisions et dépréciations	13 671,49	13 671,49	100,00
023 - Virement à la section d'investissement	751 753,75	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	51 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 043 304,80</b>	<b>4 600 390,61</b>	<b>76,12</b>

En 2022, la commune a dépensé pour le chapitre 011 qui couvre les dépenses générales de fonctionnement notamment pour l'électricité, le gaz, l'eau, les carburants, les contrats de prestations de services, l'achat de denrées alimentaires, les fournitures scolaires, les contrats de maintenance et les frais d'entretien des bâtiments et de la voirie. En outre, des dépenses exceptionnelles ont été enregistrées pour le remplacement de plusieurs chaudières dans les logements de la gendarmerie et la réfection de l'enrobé de la route de Marcilly.

Le chapitre 012 a connu une légère baisse des dépenses de personnel et frais assimilés par rapport au budget prévisionnel.

La contribution de la commune au fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) et le reversement sur dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et EPCI sont reportées dans le chapitre 014.

Le chapitre 65 comprend des dépenses telles que la contribution au service d'incendie, les subventions aux associations, les subventions au CCAS et au budget annexe de la maison médicale, les indemnités et cotisations des élus, les créances admises en non-valeur, la participation aux syndicats intercommunaux et une aide exceptionnelle pour une famille ayant subi un incendie.

Les remboursements des intérêts de la dette de la commune incluant 10 emprunts, les frais de non-utilisation de la ligne de trésorerie et les intérêts de la ligne de préfinancement sont regroupés dans le chapitre 66.

Enfin, le chapitre 042 comprend des opérations d'ordre pour les cessions, sans impact sur la trésorerie.

.../...

## Recettes de fonctionnement par chapitre :

CHAPITRE	BP 2022 (€)	CA 2022 (€)	% RÉALISÉ
013 - Atténuation de charges	2 000,00	12 679,72	633,99
70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	361 350,00	422 640,48	116,96
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	2 438 749,88	2 465 062,21	101,08
731- Fiscalité locale	1 002 700,00	1 050 499,00	104,77
74 - Dotations, subventions et participations	871 819,00	951 017,40	109,08
75 - Autres produits de gestion courante	176 239,99	267 934,00	152,03
76 - Produits financiers	20,00	19,24	96,20
77 - Produits spécifiques	1 000,00	50 409,38	5 040,94
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	8 999,00	
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 189 425,93	1 189 425,93	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 043 304,80</b>	<b>6 418 686,36</b>	<b>106,21</b>

En 2022, la commune a généré un ensemble de recettes détaillées ci-après.

Le chapitre 002 correspond à l'affectation du résultat fonctionnement de l'exercice précédent.

Le chapitre 013 regroupe les remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire en cas d'arrêt maladie et d'accidents de service ainsi que l'indemnité inflation.

Le chapitre 70 englobe diverses activités telles que la gestion de la crémation via une délégation de service public (DSP), la vente de concessions dans le cimetière, les services périscolaires ainsi que les produits connexes notamment la redevance d'occupation du domaine public. Les principaux revenus de ce chapitre sont issus des paiements effectués par les familles pour des services tels que la restauration scolaire, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), l'accueil périscolaire et l'étude dirigée.

Le chapitre 73 regroupe plusieurs ressources financières notamment l'attribution de compensation de la CAPM, du FNGIR, du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales ainsi que du fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Par ailleurs, le chapitre 731 correspond essentiellement aux impôts directs locaux qui ont été revalorisés en 2022 avec une augmentation de 3,2 % pour les valeurs locatives (décidée par l'Etat) et une hausse des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passant de 32,00 à 34,00 % et sur les propriétés non bâties passant de 32,99 à 34,99 % (décidée par le Conseil municipal).

Le chapitre 74 comprend des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire des communes, dotation de solidarité rurale) ainsi que diverses participations du Département et de la Caisse d'allocation familiales pour les activités du centre social, de l'ALSH et du relais petite-enfance. Des dotations ont été perçues également comme la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), des allocations compensatrices de taxes foncières, des attributions compensatrices pour les nuisances aéroportuaires ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Il est à noter pour l'année 2022, une compensation des charges de fonctionnement versée par la CAPM suite au transfert de la compétence « lecture publique » d'un montant de 11 195,55 €.

Le chapitre 75 enregistre les revenus des immeubles, des libéralités constituées principalement de dons dédiés à la course nature, les remboursements d'indemnités journalières de l'assurance groupe ainsi que des remboursements de sinistres par l'assurance.

En outre, la commune a enregistré des recettes provenant de parts sociales détenues auprès d'une banque, qui sont comptabilisées dans le chapitre 76.

Enfin, le chapitre 77 comprend principalement des remboursements de trop versés de cotisations ainsi que des produits de cessions d'immobilisations (terrains et véhicule) et moins-value.

## Dépenses d'investissement par chapitre et opérations d'équipement :

L'investissement est voté par chapitre et par chapitres « opérations d'équipement » :

<b>OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT - CHAPITRE</b>	<b>BP 2022 (€)</b>	<b>CA 2022 (€)</b>	<b>% RÉALISÉ</b>
204 – Subventions d'équipement versées	90 148,00	90 148,00	100,00
120 - Petite-enfance, enfance, jeunesse	8 800,00	0,00	0,00
121 – Opérations non affectées	89 908,00	63 309,44	70,42
122 - Voirie-éclairage public	36 600,00	29 533,79	80,69
123 - Bâtiments	23 840,20	5 695,50	23,89
124 - Installations sportives	1 922 114,71	1 723 764,28	89,95
125 - Installations scolaires	1 171 619,40	1 154 952,64	98,58
126 - Cadre de vie	14 121,40	6 413,41	45,42
129 - Vidéo Protection	130 249,00	9 110,11	6,99
134 - Culturel	5 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>3 402 252,71</b>	<b>2 992 779,17</b>	<b>87,96</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	520 000,00	518 131,29	99,64
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	8 999,00	0,00
041 – Opérations patrimoniales	52 424,05	52 423,95	100,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>4 064 824,76</b>	<b>3 662 481,41</b>	<b>90,10</b>

Les dépenses de la commune sont divisées en différentes catégories incluant les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040), les opérations patrimoniales (chapitre 041), le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) et l'attribution de compensation versée à la CAPM pour la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) pour les exercices 2021 et 2022 (chapitre 204).

Les opérations d'investissement sont principalement axées sur les dépenses d'études, les acquisitions d'investissement et les travaux d'investissement.

Dépenses d'études : les frais d'études pour la révision du plan local d'urbanisme (PLU) et les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la vidéo protection.

### Acquisitions d'investissement :

- acquisition d'un débit de boissons licence 4 et ses frais annexes (11 283,64 €)
- achat d'un véhicule électrique (18 713,36 €)
- achat et mise en place de 15 lanternes à LED rue du Pommier Rouge (10 848,60 €)
- achat d'équipements de sécurité pour la voirie
- acquisition d'un columbarium de 12 cases murales (8 830,00 €)
- achat d'un déshuileur et deux débroussailleuses (6 413,41 €)
- achat d'illuminations pour les fêtes de fin d'année (5 117,42 €)
- achat et installation d'une chaudière dans un logement de la gendarmerie (4 843,56 €)
- achat d'un abri de touche pour le terrain de football (4 572,00 €)

### Travaux d'investissement :

- finalisation de la construction du restaurant scolaire (410 880,20 €)
- finalisation de la construction de la salle de motricité pour l'école élémentaire (206 586,61 €)
- création d'une plaine de sports et ses équipements sportifs avec la construction d'un second court de tennis (33 103,81 €)
- travaux pour l'extension du réseau d'électricité route de Marcilly (6 539,87 €)
- aménagement PMR « personnes à mobilité réduite » du minibus (5 400,00 €)
- numérisation des registres d'état civil (2 563,78 €)

**Recettes d'investissement par chapitre :**

<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2022 (€)</b>	<b>CA 2022 (€)</b>	<b>% RÉALISÉ</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	260 000,00	282 431,96	108,63
13 - Subventions d'investissement	1 173 958,37	688 214,19	58,62
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 485 790,81	1 000 000,00	67,30
021 - Virement de la section de fonctionnement	751 753,75	0,00	0,00
024 - Produits de cessions d'immobilisations	49 500,00	0,00	0,00
040 - Opérations ordre transfert entre sections	0,00	51 000,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales	52 424,05	52 424,05	100,00
R001 Solde d'exécution reporté	291 397,78	291 397,78	100,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES CUMULÉES</b>	<b>4 064 824,76</b>	<b>2 365 467,88</b>	<b>58,19</b>

Les recettes d'investissement comprennent le report du solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001), des opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) et des opérations patrimoniales (chapitre 041).

Les principales sources de financement de la commune en 2022 sont les recettes du chapitre 10 provenant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et de la taxe d'aménagement, ainsi que les subventions enregistrées dans le chapitre 13.

Le FCTVA est une compensation versée aux collectivités territoriales pour les dépenses réalisées dans le cadre de travaux publics, tandis que la taxe d'aménagement est un impôt perçu sur toute construction nouvelle, toute reconstruction et toute addition de construction de plus de 5 m<sup>2</sup>. Ces recettes ont contribué au financement des projets et des investissements de la commune au cours de l'année 2022.

La municipalité a également bénéficié de subventions attribuées par différentes entités. Plus précisément, la Région Ile-de-France a octroyé des subventions pour l'extension du restaurant scolaire et de l'école élémentaire (salle de motricité), ainsi que pour la construction d'un complexe sportif (second court de tennis couvert). La commune a également bénéficié d'une avance de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de l'Etat, d'une avance sur le fonds d'aménagement communal (FAC) attribuée par le Département 77, d'une subvention de l'académie de CRETEIL pour l'équipement informatique/numérique de l'école élémentaire et d'une subvention du SDESM (Syndicat des énergies de Seine-et-Marne) pour l'achat et la mise en place de lanternes à LED.

Au total, en 2022, la commune a bénéficié d'un montant de 688 214,19 euros de subventions pour soutenir ses projets d'investissement.

Enfin, la commune a obtenu une ligne de préfinancement pour financer ses projets d'investissement, remboursée progressivement en fonction des recettes reçues. Toutes ces sources de financement ont permis à la commune de réaliser ses projets d'investissement et d'améliorer les équipements et services proposés à ses citoyens.

\*\*\*\*\*

En somme, le compte administratif 2022 de la commune reflète une gestion rigoureuse des dépenses et des investissements permettant d'atteindre un solde positif malgré les défis financiers rencontrés. Les réalisations de la commune au cours de l'année écoulée notamment l'extension du restaurant scolaire et de l'école élémentaire (salle de motricité) montrent l'engagement de la municipalité envers ses citoyens, en veillant à fournir des installations et des services de qualité.